



Centre de formation des apprentis Cours Commerciaux Clovis Hugues

Version BTS CG du 26/08/24

SOMMAIRE

Présentation	3
Le mot du directeur	4
L'équipe à votre service	5
La formation proposée	6
Les professeurs	7
Les professeurs (suite)	8
L'organisation de la formation	9
La programmation des cours	10
Les moyens pédagogiques	11
La répartition géographique	12
L'extrait du règlement intérieur	13
Les informations utiles	15
Les contacts, les liens et l'adresse	16

PRESENTATION

Le **CFA Cours Commerciaux CLOVIS HUGUES** (0134032M) est adossé au Lycée professionnel privé CLOVIS HUGUES (013305X) et bénéficie de son expérience, de son savoir-faire pédagogique et de ses moyens tant humains que matériels.

Le lycée assure par la voie scolaire la préparation au BTS Comptabilité et gestion depuis la rentrée 1980-1981. A partir de la rentrée 2024-2025, cette formation est ouverte à l'apprentissage.

Les apprentis titulaires d'un contrat d'apprentissage suivent la formation en mixité de parcours durant la période scolaire les mardis et les mercredis. En dehors de la période scolaire et durant la période de stage, ils suivent un programme spécifique.

Les apprentis en recherche de contrat suivent les mêmes cours que les étudiants en formation initiale.

LE MOT DU DIRECTEUR

Le CFA Cours Commerciaux Clovis Hugues n'a qu'une ambition :

vous accompagner vers la réussite
et faire de vous des professionnels hautement
compétents
et particulièrement efficaces !

Vous pourrez compter sur l'équipe de direction et les professeurs qui seront à votre écoute et qui déploieront tout leur savoir-faire pour atteindre cet objectif.

N'hésitez pas à aller vers eux pour toute question qu'elle ait trait à votre formation, ou non !

L'ÉQUIPE A VOTRE SERVICE

M. Patrick RE

Directeur pédagogique

Référent Handicap

Mobilité nationale et internationale

patrick.re@lycee-clovis-hugues.com

Mme Annie PECCAUVY

Gérante

direction@lycee-clovis-hugues.com

Mme Céline VIGUIER

Assistante de direction

Rédaction des contrats et des conventions

Référente permis de conduire

celine.viguiere@lycee-clovis-hugues.com

Mme Céline HERZ

Secrétaire de la section BTS Comptabilité et Gestion

Emplois de temps, inscription à l'examen,

Vie scolaire, suivi de l'assiduité.

celine.herz@lycee-clovis-hugues.com

LA FORMATION PROPOSEE

La formation proposée est la préparation au Brevet de technicien supérieur « comptabilité et gestion ». Elle est inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles sous le code 39159.

Le contenu de la formation et le règlement d'examen sont définis par l'arrêté du 29 avril 2019 modifiant l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « comptabilité et gestion ».

Le titulaire du diplôme prend en charge les activités de comptabilité et de gestion de l'organisation à laquelle il appartient, ou pour laquelle il agit au titre de prestataire extérieur.

Bon communicant et rigoureux, il devra être capable de s'adapter aux évolutions technologiques, organisationnelles et réglementaires grâce à une bonne culture générale, économique, juridique et informatique.

LES PROFESSEURS

M. Alphonse René

Comptabilité et gestion fiscale (Processus 3 et 5)

Professeur référent

Professeur certifié au LPP Clovis Hugues

rene.alphonse@lycee-clovis-hugues.com

Mme Baldi Nathalie

Culture générale et expression

Professeure certifiée au LPP Clovis Hugues

nathalie.baldi@lycee-clovis-hugues.com

Mme Bouvard Amandine

Anglais

Professeure certifiée au LPP Clovis Hugues

amandine.bouvard@lycee-clovis-hugues.com

Mme Cardenas Karin

CEJM et gestion sociale (Processus 4)

Professeure certifiée au LPP Clovis Hugues

karin.cardenas@lycee-clovis-hugues.com

LES PROFESSEURS (SUITE)

Mme Dewally Cécile

Comptabilité et informatique (processus 1, 2 et 7)

Professeure certifiée au LPP Clovis Hugues

cecile.dewally@lycee-clovis-hugues.com

Mme Marie-Ange Diot

Mathématiques appliquées

Professeure de lycée professionnel au LPP Clovis Hugues

marie-ange.diot@lycee-clovis-hugues.com

L'ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation est prévue sur deux ans. Il est alors programmé dans l'établissement 1376 heures de formation en contrat d'apprentissage pour un minimum requis de 1350 heures pour passer l'examen.

Les cours sont en principe dispensés tous les mardis et tous les mercredis à partir de la dernière semaine d'août jusqu'à la première semaine de juillet. Aucun cours n'est programmé pendant les vacances scolaires de fin d'année calendaire. Il est prévu en général 8 heures de cours les mardis et 8 heures de cours les mercredis.

Un brevet de technicien supérieur « Blanc » est organisé chaque année.

Le calendrier des jours de formation est défini pour deux ans en début de formation. C'est un calendrier prévisionnel qui peut faire l'objet d'aménagements.

PROGRAMMATION DES COURS

Culture générale et expression

176 heures en 2 ans

Anglais

116 heures en 2 ans

Mathématiques appliquées

112 heures en 2 ans

Culture économique, juridique et managériale

224 heures en 2 ans

Processus 1 et 2 de comptabilité

172 heures en 2 ans

Processus 3 et 4 de comptabilité

228 heures en 2 ans

Processus 5 et 6 de comptabilité

228 heures en 2 ans

Processus 7 - informatique

120 heures en 2 ans

LES MOYENS PEDAGOGIQUES

Les salles de cours et les salles informatiques sont équipées de moyens de vidéo projection.

Les ordinateurs présents dans les salles de cours sont connectés à INTERNET.

Chaque apprenti dispose d'un accès PRONOTE via le site du lycée rubrique « scolarité ». Cela permet à l'apprenti de consulter son emploi du temps, le cahier de texte de la classe, ses notes et ses bulletins, en temps réel. Il peut accéder aux ressources mises en place par les professeurs.

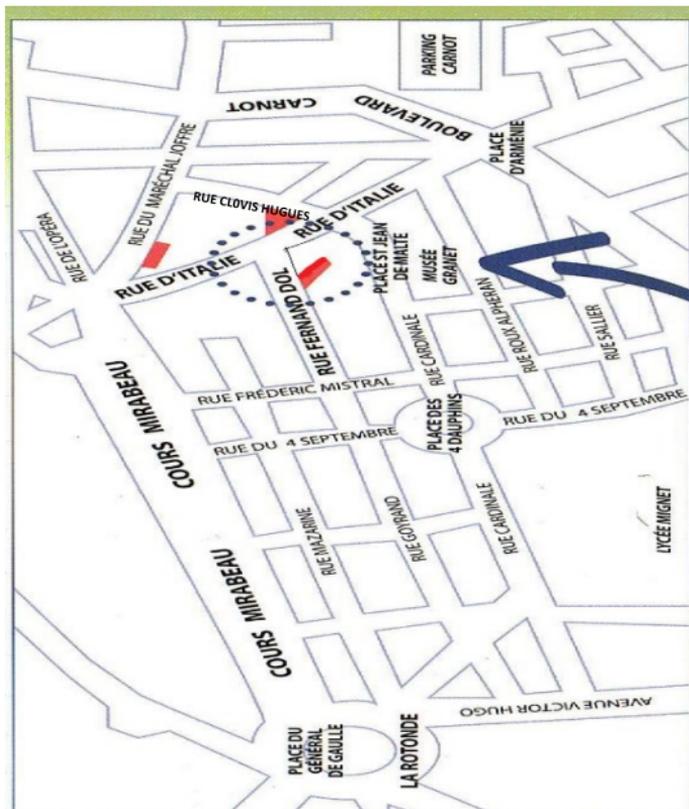
Chaque apprenti dispose d'un compte GOOGLE Education avec messagerie spécifique, partage de documents et accès à des applications.

Chaque apprenti bénéficie d'un premier équipement d'une valeur de 500 € (livres et matériels de bureautique).

LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE

Les cours peuvent se dérouler dans l'un des trois bâtiments du lycée situé au

- 7, rue Fernand Dol (salles de cours 3XX)
- 1 et 5 rue Clovis Hugues (salles de cours 2XX)
- 10, rue du Maréchal Joffre (salles de cours 4XX)



L'EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

1. ABSENCES

Les cours sont obligatoires. L'apprenti est tenu d'avertir l'établissement en cas d'absence. Toute absence est signalée à l'employeur et peut faire l'objet d'un retrait sur salaire en l'absence de feuille d'arrêt de travail dûment signée par un médecin.

2. RETARDS

Il est demandé aux apprentis d'arriver à l'heure. Les professeurs ont la possibilité de refuser en cours un apprenti arrivé en retard. Cela équivaut alors une absence qui sera signalée à l'employeur.

3. TRAVAIL

Tout devoir non remis et toute leçon non apprise seront sanctionnés par une note égale à zéro. Il pourra en être de même pour toute absence à une évaluation programmée, quelle qu'en soit la raison.

4. TENUE

La tenue vestimentaire doit être correcte et décente. Les piercings, tatouages visibles et tout « accoutrement » provocateur sont interdits. Les bonnets, casquettes, foulards ainsi que les shorts, vêtements déchirés ou rapiécés et les jupes ou robes « mini » sont également interdits. Les tenues de sport ne sont pas autorisées. Le port ostentatoire de vêtements ou d'insignes à caractère religieux ou ethnique n'est pas autorisé dans les locaux ainsi qu'à ses abords.

5. SORTIES ANTICIPEES

Les apprentis doivent prévenir le secrétariat en cas de sortie avant les heures prévues. L'employeur sera tenu informé des heures de formation non effectuées.

6. COMPORTEMENT

Les apprentis doivent avoir un comportement correct, respectueux des personnes, quelle que soit leur fonction ou leur statut, ainsi que de l'environnement, en classe, dans l'établissement ou dans la rue. Dans l'intérêt de tous, il importe de tenir propre les classes, les escaliers, les toilettes et les abords de l'établissement.

7. SECURITE

- Il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments
- Les issues des salles de cours et des bâtiments (normales ou de secours) doivent être dégagées en permanence.
- Les couloirs, les escaliers et les paliers sont des lieux de passage : il est interdit d'y stationner.
- Il est interdit de se pencher ou de jeter des objets par les fenêtres.
- Tout signe d'un début d'incendie doit être signalé immédiatement, soit au professeur, soit au secrétariat du bâtiment, soit à la Direction. Les mesures élémentaires initiales consistent à déclencher les alarmes incendie et à utiliser les extincteurs.

LES INFORMATIONS UTILES

COÛT DE LA FORMATION

Aucun frais d'inscription et de scolarité ne peut être demandé à l'apprenti. Les frais de formation pris en charge varient en fonction de la branche professionnelle dont révèle l'entreprise.

CARTE D'ÉTUDIANT

Il sera délivré aux apprentis une carte d'étudiant ouvrant droit aux réductions habituelles.

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Les apprentis sous contrat peuvent bénéficier d'une aide financière de 500 € pour le permis de conduire. Cette aide doit être demandée au secrétariat de direction.

RESTAURATION

L'établissement est un externat, il ne dispose pas de salle de restauration. L'établissement est situé à proximité d'un grand nombre de lieux de restauration ou d'alimentation.

TRANSPORT – PARKING

Le CFA est situé en zone piétonne, inaccessible aux voitures. Le parking le plus proche est le parking Carnot. L'établissement est desservi par la ligne de bus M1.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

L'établissement est accessible aux personnes handicapées.

LES CONTACTS, LES LIENS ET L'ADRESSE

LA DIRECTION

- direction@lycee-clovis-hugues.com
- 04 42 38 51 96

LE SECRETARIAT DE LA SECTION BTS CG

- celine.herz@lycee-clovis-hugues.com
- 04 42 38 15 11

LE SITE WEB

- www.lycee-clovis-hugues.com

FACEBOOK, INSTAGRAM, LINKEDIN, TIKTOK

- www.facebook.com/lyceeclovis-hugues/
 - www.instagram.com/lycee_clovis_hugues/
 - www.linkedin.com/company/lycee-clovis-hugues/
-  [@clovis.hugues.aix](https://www.tiktok.com/@clovis.hugues.aix)

L'ADRESSE

CFA Cours Commerciaux Clovis Hugues

7, rue Fernand Dol
13100 Aix-en-Provence